Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse
Québec

COMMUNIQUÉ
Pour publication immédiate

Lutte contre l'homophobie
LA COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE ET DES DROITS DE LA JEUNESSE SALUE L'ANNONCE DU MINISTRE DUPUIS

Montréal, le 21 novembre 2007 – La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse se réjouit du projet de politique nationale de lutte contre l'homophobie annoncé hier par le ministre de la Justice, Jacques P. Dupuis. La Commission constate avec satisfaction que le gouvernement a décidé de suivre la première recommandation qu'elle lui avait adressé dans son rapport *De l'égalité juridique à l'égalité sociale : vers une stratégie nationale de lutte contre l'homophobie*, remis en mars 2007.

Un pas dans le bon sens

Dans ce document, la Commission demandait que la mise en place d'une politique nationale de lutte contre l'homophobie ait notamment pour objectif de « reconnaître les réalités des personnes de minorités sexuelles dans la société et les différentes sphères de vie, et de promouvoir le mieux-être de ces personnes. »[1] L'initiative gouvernementale qui propose d'étudier les textes de lois et les règlements pour s'assurer qu'ils ne présentent pas de biais homophobe est, à n'en pas douter, un grand pas dans le bon sens.

« Le ministre de la Justice semble vouloir assumer le leadership dans le combat contre les préjugés homophobes, dont nous soulignions l'urgence dans notre rapport de mars 2007, se réjouit Gaétan Cousineau, le président de la Commission. *Nous espérons que cela marquera un tournant décisif vers l'égalité sociale à laquelle aspirent les personnes issues des minorités sexuelles. »*

110 recommandations et mesures proposées

Le ministère de la Justice avait confié le 1er juin 2005 à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, le mandat de diriger le Groupe de travail mixte contre l'homophobie. Celui-ci devait proposer au gouvernement des pistes pour la mise en œuvre de mesures destinées à lutter contre les perceptions sociales négatives et les préjugés dont font encore trop souvent l'objet les minorités sexuelles. Les conclusions des travaux ont été remises en mars 2007 dans le cadre du rapport *De l'égalité juridique à l'égalité sociale : vers une stratégie nationale de lutte contre l'homophobie*. La Commission y émet 110 recommandations et mesures proposées au gouvernement et aux institutions publiques québécoises.

La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse a pour mission de veiller aux principes énoncés dans la *Charte des droits et libertés de la personne* du Québec. Elle a également pour mandat d'adresser des recommandations à l'Assemblée nationale et au gouvernement afin que les politiques menées respectent les principes de la Charte. C'est à ce titre qu'elle s'est vue confier le rôle d'animer le Groupe de travail mixte contre l'homophobie.

---

[1] Rapport de consultation du Groupe de travail mixte contre l'homophobie *De l'égalité juridique à l'égalité sociale : vers une stratégie nationale de lutte contre l'homophobie*, p.69.

Le rapport de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, *De l'égalité juridique à l'égalité sociale : vers une stratégie nationale de lutte contre l'homophobie*, peut être consulté sur le site de la Commission : www.cdpdj.qc.ca.

– 30 –

Source
M[me] Ginette L'Heureux
(514) 249-6181
M. Clément Moulet
(514) 873-5146 ou 1 800 361-6477, poste 358